

Harcèlement au collège, la gendarmerie fait de la prévention

Bréhal

Jeudi 5 mai, le sujet du harcèlement a été présenté, à la classe de 5^e du collège La Vanlée, par le lieutenant Jean-Sébastien Decagny, commandant la brigade de Bréhal et Caroline Goubert-Maubray. *“Les téléphones mobiles sont interdits à l'école depuis septembre 2018; en majorité ce sont les parents qui en sont les propriétaires, donc responsables. Des élèves filmaient à l'école, ce qui est strictement interdit”*, lance d'emblée le lieutenant. Mais sont également interdits les tablettes, les montres connectées...

Quels sont les dangers?

Tout d'abord, l'addiction : il faut l'éteindre la nuit. Puis vient la dépendance virtuelle ; l'utilisateur doit être libre de choisir lui-même. Sans compter les méfaits de la cyber criminalité : risque d'accès à des vidéos violentes ou à certains sites. Il faut rester vigilant et s'entraider. enfin, on peut déplorer les effets sur la santé : à 10 ans, un enfant sur deux possède un téléphone à proximité. Ceci génère des maux de tête en raison des ondes électro-magnétiques.



Bernard Leussier

Bernard Leussier

Le lieutenant Decagny, au tableau, présente les méfaits du harcèlement à l'école.
En effet, des élèves filmaient à l'école, ce qui est répréhensible.